

24 Septembre 2020

Chère adhérente, Cher adhérent

Quelques mots sur notre Mutuelle en cette rentrée 2020 marquée par les contraintes imposées par l'épidémie de Covid.

La forte croissance du nombre de nos adhérents en a porté l'effectif à 25 063 personnes au 30 juin dernier. Il suffirait qu'un adhérent sur cinq souhaite se rendre à notre prochaine Assemblée Générale (A.G.) du 29 octobre pour que le seuil maximum de 5000 personnes, autorisé pour les rassemblements, soit dépassé.

D'où la décision du Conseil d'Administration de tenir l'A.G. à huis clos, comme le prévoient les dispositifs législatif et réglementaire (loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020) en raison de l'épidémie de covid-19.

Vous recevrez sous peu ou avez déjà reçu la convocation à cette A.G. à laquelle vous pourrez participer en votant par correspondance ou par procuration.

Bien évidemment, cette prochaine Assemblée Générale devra se prononcer sur les comptes 2019 de la Mutuelle...

Tous les documents concernant cette A.G. sont disponibles au siège administratif de la Mutuelle ou vous seront adressés si vous en faites la demande par email à : AG@mutuelle-ile-cite.com.

Ces documents montrent la forte croissance de la MIC en 2019 : un chiffre d'affaires de plus de 16 millions d'euros contre 7,3 millions en 2018. Le résultat est multiplié par 2,5.

La croissance du chiffre d'affaires entraîne bien sur celle de la charge des prestations qui dépasse 15 millions d'euros en 2019

Ces chiffres attestent des bonnes performances de votre Mutuelle qui se poursuivent en 2020. Nous comptons maintenant 10 776 adhérents de plus que lors de l'A.G. 2019, dont 6569 au cours du premier semestre 2020. La croissance se poursuit donc et laisse prévoir un chiffre d'affaires de 22 millions d'euros en 2020.

Ce succès apporte avec lui ses contreparties : nécessité d'accroître les fonds propres ou quasi-fonds propres en regard des engagements pris envers les assurés, publication semestrielle de nos comptes à l'autorité de contrôle (ACPR), réunions plus fréquentes de votre Conseil d'Administration.

La Mutuelle les assume d'ores et déjà.

Les fonds propres ou quasi-fonds propres augmenteront comme chaque année par affectation du résultat au poste de report à nouveau et au moyen d'un prêt participatif agréé par l'ACPR. Ce prêt sera soumis à la ratification de l'A.G.

Je reviendrai vers vous avant la fin de l'année pour vous faire part des décisions prises en AG et des projets à venir.

Bien à vous.

Le Président
Jean-Yves Hermenier